

INFORMATIONS RELATIVES AU CIMETIÈRE ET AUX CONCESSIONS

Horaires : les cimetières sont ouverts au public

Du 1^{er} octobre au 28/29 février : de 8h à 18h

Du 1^{er} mars au 30 septembre : de 8h à 19h

Pour rappel, l'entretien d'une concession est à la charge du concessionnaire et/ou des ayants droits.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à consulter le règlement intérieur du cimetière à l'entrée du cimetière et sur notre site internet.

La mise à jour de vos coordonnées est importante, n'hésitez pas à nous informer de toute modification (adresse, téléphone, ajout d'un tiers..)

Service funéraire mairie

Administration Publique, 1^{er} étage

02.31.45.34.99 / sapvq@herouville.net

Recherche de défunts, règlement, actualités, plan du cimetière ... : retrouvez tout sur notre site internet : <https://cimetiere.gescime.com/herouville-saint-clair-cimetiere-14200> ou avec le QR-code ci-dessous



Hérouville Saint-Clair

